

**Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 février 2016 (Article L2121-12 CGCT).**

L'an deux mille seize, le vingt deux février, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Citoyens, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Godebert, Maire, Mrs Ogor, Pouliquen, Kérangoarec, Le Bis, Bégoc, Etienne, Gueneuguès, Mazé, Morel, Cariou, Quéméner, Fily, Rault, Dussauge
Mmes Clech, Labrière, Gibault, Quinquis, Calmettes, Le Person, Tanguy, D'Hervais-Poupon

Ont donné procuration :

Mme Bruneau à Mr Cariou, Mme Le Roux à Mme Clech, Mme Pallier à Mr Quemener, Mme Solinski à Mr Etienne

Mme Tanguy a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Les procès verbaux des séances des 10/12/2015 et 18/01/2016 sont approuvés à l'unanimité.

22022016DCM1 Comptes de gestion 2015

22022016DCM2 Comptes administratifs 2015

22022016DCM3 Affectation des résultats 2015

22022016DCM4 Débat d'orientation budgétaire 2016 (DOB)

22022016DCM5 Ressources humaines : modification de temps de travail

a) Service périscolaire

b) Service cuisine centrale

22022016DCM6 Tarifs 2016 : Modification tarif zone HLL

22022016DCM7 Indemnité de fonction des maires

22022016DCM8 Groupement de commandes des Établissements Publics d'Enseignement du Finistère : renouvellement de l'adhésion pour 2016

22022016DCM9 Eau du Ponant : approbation du rapport aux actionnaires

22022016DCM10 SDEF : Convention d'occupation du domaine public communal : installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

22022016DCM11 Lotissement de Landelennoc : convention de transfert des voies, des espaces communs et de réseaux de compétence communale, dans le domaine public communal

22022016DCM12 Vigipol : désignation d'un délégué suppléant

22022016DCM13 Motion de soutien de l'AMF 29 aux agriculteurs bretons

22022016DCM1 Comptes de gestion 2015

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes 2015, établi par le Trésorier de la collectivité, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

22022016DCM2 Comptes administratifs 2015

Mr Ogor présente les résultats des différents budgets.

Mme le Maire propose au conseil de désigner Mr Ogor, président de la séance pour le vote des comptes administratifs ce qui est accepté à l'unanimité.

Mme le Maire se retire au moment de l'approbation des comptes administratifs (article L 2121-14 du CGCT).

Le conseil municipal procède aux votes :

Commune 2015

	Fonctionnement
Résultat N-1	0,00
Recettes de l'exercice	4 286 945,89
Dépenses de l'exercice	3 643 847,35
Résultat à affecter	643 098,54
	Investissement
Résultat N-1	202 889,90
Recettes de l'exercice	1 140 799,87
Dépenses de l'exercice	1 339 518,56
Solde d'exécution	4 171,21
	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	181 475,00
Dépenses de l'exercice	443 519,00
Solde des restes à réaliser	-262 044,00

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 par 26 voix pour.

Service Assainissement 2015

	Exploitation
Résultat N-1	125 724,25
Recettes de l'exercice	558 867,94
Dépenses de l'exercice	441 377,44
Résultat à reporter	243 214,75
	Investissement
Résultat N-1	96 557,15
Recettes de l'exercice	126 708,05
Dépenses de l'exercice	134 467,31
Solde d'exécution	88 797,89
	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	16 028,00
Dépenses de l'exercice	101 751,00
Solde des restes à réaliser	-85 723,00

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 par 26 voix pour.

Locaux commerciaux 2015

	Fonctionnement
Résultat N-1	0,00
Recettes de l'exercice	28 530,46
Dépenses de l'exercice	19 789,40
Résultat à affecter	8 741,06
	Investissement
Résultat N-1	-1 120,25
Recettes de l'exercice	71 746,01
Dépenses de l'exercice	149 188,12
Solde d'exécution	-78 562,36
	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	66 000,00
Dépenses de l'exercice	0,00
Solde des restes à réaliser	66 000,00

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 par 26 voix pour.

Maison de l'Enfance 2015

	Fonctionnement
Résultat N-1	4 817,84
Recettes de l'exercice	706 950,93
Dépenses de l'exercice	702 505,06
Résultat à reporter	9 263,71
	Investissement
Résultat N-1	-4 655,24
Recettes de l'exercice	19 806,85
Dépenses de l'exercice	7 503,66
Solde d'exécution	7 647,95
	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	0,00
Dépenses de l'exercice	5 062,00
Solde des restes à réaliser	-5 062,00

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 par 26 voix pour.

Camping de Portez 2015

	Fonctionnement
Résultat N-1	-19 840,80
Recettes de l'exercice	76 722,67
Dépenses de l'exercice	71 872,30
Résultat à reporter	-14 990,43
	Investissement
Résultat N-1	-44 434,20
Recettes de l'exercice	9 708,06
Dépenses de l'exercice	8 565,96
Solde d'exécution	-43 292,10
	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	43 000,00
Dépenses de l'exercice	1 342,00
Solde des restes à réaliser	41 658,00

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 par 26 voix pour.

Produc. Electricité Panneaux Photovoltaïques 2015

	Fonctionnement
Résultat N-1	0,00
Recettes de l'exercice	17 409,79
Dépenses de l'exercice	13 713,77
Résultat à affecter	3 696,02
	Investissement
Résultat N-1	-59 961,25
Recettes de l'exercice	20 523,17
Dépenses de l'exercice	6 131,04
Solde d'exécution	-45 569,12
	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	0,00
Dépenses de l'exercice	1 068,00
Solde des restes à réaliser	-1 068,00

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 par 26 voix pour.

Logements Sociaux 2015

	Fonctionnement
Résultat N-1	-1 621,44
Recettes de l'exercice	4 010,09
Dépenses de l'exercice	4 744,77
Résultat à reporter	-2 356,12
	Investissement
Résultat N-1	5 619,74
Recettes de l'exercice	1 390,00
Dépenses de l'exercice	2 792,35
Solde d'exécution	4 217,39
	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 par 26 voix pour.

Lotissement communal Park nevez 2015

	Fonctionnement
Résultat N-1	25 760,25
Recettes de l'exercice	191 840,04
Dépenses de l'exercice	191 840,04
Résultat à reporter	25 760,25
	Investissement
Résultat N-1	0,00
Recettes de l'exercice	123 738,02
Dépenses de l'exercice	136 204,04
Solde d'exécution	-12 466,02
	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 par 26 voix pour.

22022016DCM3 Affectation des résultats 2015

Accord du conseil municipal pour affecter les résultats 2015 comme il est proposé dans le document joint.

Commune	
Résultat de fonctionnement 2015	643 098,54
Résultat d'investissement 2015 (y compris report ex. 2014) (A reporter s/ 2016)	4 171,21
Solde des restes à réaliser 2015	-262 044,00
Besoin de financement total de la section d'investissement	-257 872,79
Affectation en section d'investissement En couverture du besoin de financement(art 1068)	257 872,79
Dotation complémentaire en réserve (art 1068)	385 225,75
Total affecté en réserves (art 1068)	643 098,54

Le conseil municipal approuve la proposition d'affectation par 27 voix pour.

Service Assainissement	
Résultat d'exploitation 2015 (y compris report excédent 2014)	243 214,75
Résultat d'investissement 2015 (y compris report ex. 2014) (A reporter s/ 2016)	88 797,89
Solde des restes à réaliser 2015	-85 723,00
Excédent de financement total de La section d'investissement	3 074,89
Affectation en section d'investissement En couverture du besoin de financement(art 1068)	0,00
Dotation complémentaire en réserve (art 1068)	0,00
Total affecté en réserves (art 1068)	0,00
Résultat de fonctionnement 2015 à reporter sur 2016	243 214,75

Le conseil municipal approuve la proposition d'affectation par 27 voix pour.

Locaux commerciaux	
Résultat de fonctionnement 2015	8 741,06
Résultat d'investissement 2015 (y compris report ex. 2014) (A reporter s/ 2016)	-78 562,36
Solde des restes à réaliser 2015	66 000,00
Besoin de financement total de La section d'investissement	-12 562,36
Affectation en section d'investissement En couverture du besoin de financement(art 1068)	8 741,06
Dotation complémentaire en réserve (art 1068)	0,00
Total affecté en réserves (art 1068)	8 741,06

Le conseil municipal approuve la proposition d'affectation par 27 voix pour.

Maison de l'Enfance	
Résultat de fonctionnement 2015 (y compris report ex. 2014)	9 263,71
Résultat d'investissement 2015 (y compris report ex. 2014) (A reporter s/ 2016)	7 647,95
Solde des restes à réaliser 2015	-5 062,00
Excédent de financement total de la section d'investissement	2 585,95
Affectation en section d'investissement En couverture du besoin de financement(art 1068)	0,00
Total affecté en réserves (art 1068)	0,00
Résultat de fonctionnement 2015 à reporter sur 2016	9 263,71

Le conseil municipal approuve la proposition d'affectation par 27 voix pour.

Camping municipal de Portez	
Résultat de fonctionnement 2015 (y compris report ex. 2014)	-14 990,43
Résultat d'investissement 2015 (y compris report ex. 2014) (A reporter s/ 2016)	-43 292,10
Solde des restes à réaliser 2015	41 658,00
Besoin de financement total de la section d'investissement	-1 634,10
Résultat de fonctionnement 2015 à reporter sur 2016	-14 990,43

Le conseil municipal approuve la proposition d'affectation par 27 voix pour.

Produc. Electrique Panneaux Photovoltaïques	
Résultat de fonctionnement 2015	3 696,02
Résultat d'investissement 2015 (y compris report ex. 2014) (A reporter s/ 2016)	-45 569,12
Solde des restes à réaliser 2015	-1 068,00
Besoin de financement total de La section d'investissement	-46 637,12
Affectation en section d'investissement	3 696,02
En couverture du besoin de financement(art 1068)	
Total affecté en réserves (art 1068)	3 696,02

Le conseil municipal approuve la proposition d'affectation par 27 voix pour.

Logements Sociaux	
Résultat de fonctionnement 2015 (y compris report ex. 2014)	-2 356,12
Résultat d'investissement 2015 (y compris report ex. 2014) (A reporter s/ 2016)	4 217,39
Solde des restes à réaliser 2015	0,00
Excédent de financement total de la section d'investissement	4 217,39
Résultat de fonctionnement 2015 à reporter sur 2016	-2 356,12

Le conseil municipal approuve la proposition d'affectation par 27 voix pour.

Lotissement communal Park Nevez

Résultat de fonctionnement 2015 (y compris report ex. 2014)	25 760,25
Résultat d'investissement 2015 (y compris report ex. 2014) (A reporter s/ 2016)	-12 466,02
Solde des restes à réaliser 2015	0,00
Besoin de financement total de la section d'investissement	-12 466,02
Affectation en section d'investissement	0,00
En couverture du besoin de financement(art 1068)	
Dotation complémentaire en réserve (art 1068)	0,00
Total affecté en réserves (art 1068)	0,00
Résultat de fonctionnement 2015 à reporter sur 2016	25 760,25

Le conseil municipal approuve la proposition d'affectation par 27 voix pour.

22022016DCM4 Débat d'orientation budgétaire 2016 (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape préalable au vote du budget primitif. Son organisation est obligatoire dans les communes de 3.500 habitants et plus et doit se tenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Il ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération qui en prend acte.

Introduction au débat

Fonctionnement

Fiscalité locale

- Actualisation des valeurs locatives cadastrales de 1% pour les propriétés bâties et non bâties (loi de Finances pour 2016).
- Stabilité des taux communaux

Dotations et compensations

- Poursuite de la baisse de la DGF à hauteur de 66 244 € , compensée par 27 847 € en plus au titre de la DSR et 17 774 € en plus au titre de la dotation nationale de péréquation, ce qui représente au total une baisse de dotation de l'Etat de 20 623 €
- Hausse du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) à hauteur de 11 843 €.

011 Charges générales

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement, augmentation limitée à 1%.

012 Charges de personnel

- Augmentation du SMIC au 01/01/2016 (de 9,61 à 9,67 € brut de l'heure soit 0,624% d'augmentation)
- Les pouvoirs publics n'ont pas augmenté depuis juillet 2010 la valeur du point fixé à 4,6303.
- Augmentation des charges patronales sauf pour la cotisation CNFPT qui diminue.

Investissement (Principaux dossiers)

Travaux ou études en cours :

- Poursuite des travaux de révision du PLU ;
- 1ere phase opérationnelle de l' aménagement du centre bourg, îlot ex Utile (démolition, vente du terrain d'assiette pour permettre la construction d'un petit immeuble R+2, avec des cellules médicales et/ou paramédicales au rez de chaussée et d' une dizaine de logements au dessus ;
- Lancement consultation d'opérateurs immobiliers pour l'îlot CMB ;
- Réalisation du skate park et de l'aire de jeux ;
- Aménagement de la route de Goulven ;
- Aménagement de la route de Porsmilin ;
- Aménagement des accès au lotissement de Landelennoc ;
- Poursuite de l'enfouissement des réseaux (Goulven et Créach Menoc) et étude pour la route de Plouzané ;
- Poursuite des travaux d'accessibilité des PMR dans les bâtiments communaux et de la voirie ;
- Etude pour la mise en place d'un self scolaire à Ti Lanvenec et au groupe scolaire de Kériscoualc'h.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

22022016DCM5 Ressources humaines : modification de temps de travail

a) Service périscolaire

Un agent du service périscolaire a demandé une diminution de son temps de travail de 2h75 par jour et correspondant à des heures de ménage du soir à l'école publique de Kériscoualc'h. Cela fait passer son temps de travail hebdomadaire de 28,09h/35h à 19,67h/35h.

Le conseil municipal donne son accord par 27 voix pour cette modification qui prendra effet au 01/03/2016.

b) Service cuisine centrale

Un agent effectue régulièrement 0,75h complémentaire par jour de fabrication, et ceci depuis 3 ans. Il est nécessaire de régulariser son temps de travail hebdomadaire qui passe de 18,06h/35h à 20,37h/35h

Le conseil municipal donne son accord par 27 voix pour cette modification qui prendra effet au 01/03/2016.

22020216DCM6 Tarifs 2016 : Modification tarif zone HLL

Le conseil municipal donne son accord par 27 voix pour fixer le tarif 2016 ainsi qu'il suit :

ZONE HLL	2015	2016
Redevance HLL (y compris frais de gestion)	1 300,00 €	1313,26

22022016DCM7 Indemnité de fonction des maires

En application de l'article 3 de la loi N°2015 -366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique au taux plafond (55 % de l'indice brut 1015), sans délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord par 21 voix et 6 abstentions (Groupe Locmaria Un Nouveau Cap) pour valider le taux d'indemnité du Maire à 50% de l'indice brut 1015, le tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée restant le même que celui voté lors du conseil municipal du 30/04/2014.

22022016DCM8 Groupement de commandes des Établissements Publics d'Enseignement du Finistère : renouvellement de l'adhésion pour 2016

Le conseil municipal donne son accord par 27 voix pour renouveler l'adhésion de la commune pour 2016.

22022016DCM9 Eau du Ponant : approbation du rapport aux actionnaires

La commune de Locmaria-Plouzané est actionnaire de la SPL Eau du Ponant depuis le 12 novembre 2013.

Le rapport aux actionnaires est à soumettre à l'approbation du conseil municipal (article L524-1 du code général des collectivités territoriales). Il se décompose en trois parties :

Partie 1 : Présentation de la société

Partie 2 : Les résultats financiers de la SPL

Partie 3 : Bilan d'activité 2014 de la commune.

Le conseil municipal approuve ce rapport par 27 voix.

2202016DCM10 SDEF : Convention d'occupation du domaine public communal : installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Le SDEF prévoit une 1ère phase de déploiement de 138 bornes en 2016, et Locmaria-Plouzané a été retenue dans le cadre de cette 1ère tranche pour une installation programmée au cours du 1er semestre 2016.

Il est prévu la pose d'une IRVE sur l'aire multimodale de Pen Ar Menez, et ensuite dans le bourg.

Le conseil municipal donne son accord par 27 voix pour :

- autoriser Mme le Maire à signer la convention jointe et les éventuels avenants à intervenir ;
- s'engager sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques et hybrides sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

2202016DCM11 Lotissement de Landelennoc : convention de transfert des voies, des espaces communs et de réseaux de compétence communale, dans le domaine public communal

Un projet de lotissement a été présenté par la SARL P2MV, dénommé Landelennoc, près de la chapelle St Sébastien, sur une surface de 5ha 18a 30 ca.

Le conseil municipal donne son accord par 21 voix et 6 contre (groupe Locmaria Un Nouveau Cap) pour autoriser Mme le Maire à signer la convention.

2202016DCM12 Vigipol : désignation d'un délégué suppléant

La commune a délibéré le 10/12/2015 pour adhérer au syndicat VIGIPOL et a désigné un délégué, Mr Gérard Cariou.

Il faut un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Mme le Maire propose la candidature de Mr Cariou comme titulaire car il a déjà été désigné, et Mr Quéméner comme délégué suppléant, ce qui est accepté à l'unanimité.

2202016DCM13 Motion de soutien de l'AMF 29 aux agriculteurs bretons

Face à la crise majeure que vivent les agriculteurs depuis des mois, particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, l'association des maires et présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) souhaite rappeler sa profonde inquiétude pour le devenir de ce secteur économique clé pour la Bretagne, et témoigner de son soutien aux producteurs en grande difficulté économique et sociale.

Pour les élus locaux, la seule issue est une mobilisation urgente et collective de tous, dans le respect de l'intérêt général, et sans débordements de violence.

Nous ne referons pas l'histoire de l'agriculture bretonne : les raisons et responsabilités de cette crise sont connues et il nous faut aujourd'hui avancer ensemble.

Avec quelles perspectives ?

Celle de voir la fixation de prix permettant aux agriculteurs de vivre de leur travail.

Celle d'un réexamen des charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles françaises, bien plus lourdement que sur nos voisins européens.

Celle d'un arrêt de la surenchère réglementaire vécue par les producteurs comme intenable, voire harcelante.

Celle d'une réflexion urgente sur la question de la traçabilité de la production, cette mention d'origine sur les produits frais ou transformés qui permettrait aux consommateurs de soutenir leur Région.

Celle de ne pas voir s'écrouler toute une filière entraînant derrière elle des milliers d'emplois induits.

Au pied du mur en ce début 2016, les propositions en réponse à toutes ces questions doivent être structurelles et garantir l'avenir de nos territoires ruraux, mais dans l'immédiat, la détresse des exploitations les plus touchées doit faire l'objet d'aides conjoncturelles.

Il nous faut éviter de nouveaux drames humains.

Les élus locaux, témoins de cette détresse humaine, tirent ici la sonnette d'alarme.

Pour que l'agriculture puisse enfin sortir de cette crise, pour continuer de faire vivre le moteur agricole et agroalimentaire de nos territoires bretons, l'AMF 29 en appelle à l'esprit de responsabilité de tous : Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Il nous faut aujourd'hui ranger les individualismes, et remettre ce dossier au cœur du débat régional, national et européen.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Questions écrites du groupe Locmaria Un Nouveau Cap

Question 1 : Les bénévoles de l'association Locmaria Patrimoine ont fourni un travail de recherche remarquable pour nous faire découvrir l'histoire des câbles télégraphiques transatlantiques, étroitement liée à notre commune puisque certains câbles sous-marins partaient de Déolen.

Les élus de Locmaria Un Nouveau Cap s'étonnent que la municipalité ne soutienne pas cette initiative qui œuvre pour le rayonnement culturel local.

Nous suggérons que plusieurs ouvrages soient dès à présent réservés et qu'ils soient, par exemple, offerts aux nouveaux arrivants, aux nouveaux mariés ou autres circonstances.

Réponse : Bien évidemment la municipalité soutient ce projet dont nous félicitons le travail de recherche. Suite à une rencontre informelle avec Mme Cren samedi 20/02/2016, je lui ai confirmé que la commune en achèterait 5 exemplaires pour les écoles et la bibliothèque.

Question 2 : Un différend d'urbanisme, porté par Mr Acosta, oppose deux Lanvéneçois. Lors du Conseil Municipal du 18 janvier 2016 vous nous avez dit que le constat d'infraction avait été réalisé par le policier municipal. Où en êtes-vous de la rédaction du procès-verbal et de sa transmission au procureur de la République ?

Réponse : Le procès verbal a été rédigé et transmis au Procureur de la République.

Question 3 : Le gouvernement met à disposition des collectivités un fond de soutien à l'investissement local (FSIL) de 50 M€ pour le Finistère. Cet effort financier est une opportunité importante pour notre commune et permettra de soutenir l'investissement et donc l'emploi local. Vous réclamez à satiété des aides et subventions pour notre commune. Elles sont là, quels projets allez-vous présenter à ce dispositif pour Locmaria-Plouzané ?

Réponse : compte tenu des actions qui peuvent être présentées au titre du fond de soutien, la commune présentera un dossier sur la mise aux normes des équipements publics.

Question 4 : les compteurs dits intelligents LINKY vont être déployés sur le territoire français d'ici à 2020. Pouvez-vous nous donner les dates prévues pour Locmaria-Plouzané ? Le président du SDEF, Mr Antoine Corolleur, maire de Plourin a pris la décision en application du principe de précaution de ne pas installer ces compteurs dans les lieux publics de sa commune. Pouvez-vous nous donner votre position sur ce sujet ?

Réponse : Mr Corolleur n'a pas pris la décision de ne pas installer ces compteurs, il a ajourné sa décision par application du principe de précaution.

Il attend la réponse de la Direction générale de l'Energie et du Climat qui, à la demande de la Direction générale de la Santé, doit produire des éléments sur l'encadrement juridique lors de la mise en place d'un nouveau compteur à l'intérieur d'un logement.

Il attend également les conclusions des travaux demandés par la Direction générale de la Santé, à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), cette dernière devant fournir des précisions sur :

-la nature des rayonnements émis par les compteurs intelligents et les réseaux nécessaires à l'acheminement des données collectives,

-le niveau d'exposition de la population, notamment dans les locaux d'habitation et à proximité des compteurs, ainsi que des risques associés.

Les résultats de ces travaux sont attendus au cours du 1^{er} semestre 2016.

Bien qu'ERDF se soit engagé sur le respect des normes sanitaires, la commune de Locmaria-Plouzané ajournera également la décision de poser ces compteurs Linky, dans l'attente des conclusions de l'ANSES et ceci par application du principe de précaution. La pose des compteurs sur Locmaria est prévue courant 2^{ème} semestre 2016-1^{er} semestre 2017.

Question 5 : La vélo-route entre Keralaut et le Diry réalisée en 2015 se dégrade toutes les semaines. On remarque le long de la piste cyclable: des panneaux de signalisation penchés, des barres aciers avec des ru-balises, des poteaux en bois enlevés où penchés, la voie principale qui se détériore sur les bords.

Que comptez vous faire pour :

1) Remettre cette portion de voie dans le même état que lors de l'inauguration.

2) Repenser cette portion afin que les dégradations ne se reproduisent plus.

Réponse : *L'inauguration n'a pas eu lieu. Il arrive fréquemment que les panneaux de signalisation soient endommagés, ils sont remis en place ou remplacés dès constatation de la dégradation.*

Pour éviter que des véhicules, notamment des cars, mordent sur la séparation de la véloroute, des potelets sont en commande, et en attendant, de la rubalise a été installée.

Une partie se détériore effectivement, un reprofilage de la route sera refait. Ce dossier sera examiné au moment du vote du budget.

Un revêtement en ECF (enrobé collé à froid) est envisagé, pour cette portion, après reprofilage des zones affectées, en vue de son transfert à la CCPI.

Un courrier sera adressé aux cars de l'Elorn pour qu'ils fassent attention quand ils virent.

Pour le Maire et PO

L'Adjoint délégué

Robert Ogor